Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

Direction départementale des territoires

Service biodiversité eau forêt

Synthèse des observations du public

Objet : Projet d'arrêté relatif à la pratique de la chasse du chevreuil du 3 juin 2020 à l'ouverture générale de la chasse 2020.

La participation du public relative au projet d'arrêté préfectoral visé en objet a été organisée par voie électronique sur le site internet des services de l'Etat en Lozère.

La mise en ligne a eu lieu le 1er mai 2020 et la période de participation s'est achevée le 21 mai 2020, le délai de 21 jours étant écoulé.

Au total, 80 contributions ont été recueillies sur le site des services de l'État en Lozère durant la phase de consultation.

Observations :

La majorité des observations se rapportent à une opposition à la chasse en général et à l'ouverture anticipée en juin en particulier.

Les contestations reposent sur les motifs principaux suivants :

- chasse en période de rut de l'espèce
- dérangement de la faune sauvage surtout après la période de tranquillité procurée par le confinement
- incompatibilité avec la pratique des activités de pleine nature, familiales et sportives
- risques accrus d'accident de chasse en période estivale

Analyse :

Il s'agit d'une chasse à l'approche, à l'affût sans chien.
Cette pratique instaurée en, vue de développer la chasse individuelle oblige le tireur à être à une faible distance de la cible et donc de parfaitement l'identifier.
Pour la saison 2019, sur les 261 attributions, 215 brocards ont été prélevés.
Depuis sa mise en œuvre aucune plainte n'a été enregistrée.

Certaines observations signalent l'absence de consultation de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

Adresse postale :DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA LOZÈRE - BP 132 - 4 avenue de la gare 48005 Mende cedex
Tél: 04 66 49 41 00 – fax: 04 66 49 41 66 - courriel: ddt48@lozere.gouv.fr
Horaires d'ouverture: 9h00-11h30 / 14h00-16h00